

*Réforme du Sénat*

Je félicite le premier ministre d'avoir fait des nominations autres que des nominations émanant du parti libéral, mais cela ne règle pas le problème. Nous, du Crédit social, avons dans notre programme une suggestion très concrète, c'est qu'au Sénat, les nominations devraient se faire à un tiers par le gouvernement fédéral, à un tiers par les provinces, et à un tiers par les corps intermédiaires, de façon que les provinces soient consultées lorsqu'il s'agit de faire des nominations au Sénat. Si l'on procédait de cette façon, les provinces seraient en consultation avec le gouvernement fédéral concernant les possibilités d'avoir une certaine protection en ce Parlement du côté du Sénat pour sauvegarder les droits des provinces.

Automatiquement, nous aurions moins de discussions inutiles concernant cette fameuse Constitution qu'on veut rapatrier. Je demandais il y a quelque temps au premier ministre quand elle a été expatriée? Rapatriement suppose expatriation. Comme elle n'a pas été expatriée, comment voulez-vous qu'on la rapatrie? Je serais en faveur qu'on la laisse là-bas, et qu'on se fasse une Constitution à notre mesure, à la mesure des Canadiens.

Je pense bien qu'avec la réforme du Sénat, s'il était possible que les sénateurs soient nommés un tiers par le gouvernement fédéral, un tiers par les provinces et l'autre tiers par les corps intermédiaires, nous aurions véritablement une Chambre représentative des intérêts de toute la population, et lorsque nos projets de loi seraient soumis à l'autre Chambre, nous aurions des personnes capables d'analyser les projets de loi, susceptibles de prendre en considération les intérêts de tous et chacun, des corps intermédiaires, des provinces et du Parlement canadien.

Voilà, monsieur le président, les quelques remarques que je voulais soumettre très sincèrement à l'attention de la Chambre, en appuyant la motion qui est présentement à l'étude. Je souhaite que celle-ci sera adoptée, que le comité sera nommé, et qu'il fonctionne normalement dans le plus bref délai afin que l'on cesse de parler de la réforme du Sénat et qu'on effectue cette réforme, qu'on lui donne des moyens nouveaux de bien remplir son rôle, d'être efficace, ce qui serait à l'avantage de tout le Canada.

**M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont):** Monsieur le président, c'est avec une certaine réticence que j'ai décidé de participer à ce débat parce que pour moi, la question du Sénat a été réglée une fois pour toutes, à la fois par le rapport préparé par les comités mixtes sur la Constitution, ainsi que par les nombreux rapports des conférences constitutionnelles qui se sont déroulées à la fin des années 60.

Ceci dit, je ne voudrais pas non plus entrer dans les considérations d'ordre historique qui ont prévalu en 1867 à la création de cet organisme qu'on appelle le Sénat, alors que le Bas-Canada exprimait des réserves très fortes sur le fait qu'il y ait une seule Chambre élective, et que les droits du Bas-Canada ainsi que ceux des provinces Maritimes pourraient en souffrir. On avait alors demandé la création d'un organisme dont les membres seraient désignés par le gouvernement, et qui représenterait les régions et verrait à la protection des droits des minorités.

Je n'entrerai pas non plus dans les considérations du député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) au sujet du fonctionnement interne du Sénat et des nombreuses modifications relatives au fonctionnement du Sénat, ou même sur la réforme du Sénat, qui ont déjà été proposées par le comité de la constitution, et qui ont également été proposées lors de certains débats au Sénat, car les sénateurs eux-mêmes ont à cœur le bien du Sénat. Le 13 mars

1973, par exemple, il y a eu un débat au Sénat, alors que le sénateur Croll, dont on a discuté tantôt, a fait des observations extrêmement valables sur le futur Sénat tel qu'il l'entrevoit.

Alors je n'entrerai pas dans ces considérations-là, puisque le député de Windsor-Walkerville nous a donné de nombreux détails, de nombreuses voies d'évolution pour le Sénat. Je m'attacherai plutôt au Sénat tel qu'il fonctionne aujourd'hui, et tel qu'il nous intéresse à titre de député de la Chambre des communes.

C'est un fait que pendant de nombreuses années, je dirais même pendant plus de 50 ans, le Sénat a été un organisme fort critiqué. Il était aussi fort critiquable. Les premiers ministres de l'époque avaient la fâcheuse tendance de nommer systématiquement au poste de sénateur des membres du parti au pouvoir, ce qui avait pour effet de réduire le niveau de compétence à un niveau peut-être assez bas, lorsque ces mêmes députés ou organisateurs n'étaient nommés à ce poste que pour des faveurs politiques obtenues. Mais il faut rendre hommage aux trois ou quatre derniers premiers ministres, et spécialement le premier ministre actuel (M. Trudeau), qui ont changé un peu cette façon de voir le Sénat et les nominations au Sénat.

En effet, ils ont maintenant décidé de prendre une autre voie, celle de nommer des personnes-ressources, des personnes de la collectivité. Le meilleur exemple qui me vient à l'esprit c'est celui de la nomination du président du Sénat actuel, l'honorable Renaude Lapointe. Ce sont des gens qui ont fait leur marque et qui œuvraient dans le milieu des affaires. Il y en a qui viennent du milieu de la protection du consommateur, d'autres du milieu journalistique, c'est le cas de Madame Lapointe, d'autres du milieu minier, ou du milieu juridique, et dans plusieurs autres domaines.

Et je pense que, de cette façon-là, on a maintenant un Sénat dont la compétence, je pense, devrait faire la fierté de tous les Canadiens. Le Sénat est maintenant un organisme sur lequel on peut compter en tant qu'organisme-ressource, parce qu'il est composé de personnes ayant un degré de compétence très élevé, et je puis dire que lorsque j'ai des problèmes d'ordre constitutionnel, par exemple en ce qui concerne la Constitution du Canada, je m'empresse d'aller voir l'honorable sénateur Goldenberg ou le sénateur Forsey qui sont vraiment des personnes qui ont une notion extrêmement forte de la Constitution ou des relations de travail, en ce qui a trait au sénateur Goldenberg.

Au fait, je pense qu'au cours des dernières années, spécialement après des études de nombreuses commissions mixtes et commissions du Sénat, après la présentation des rapports comme celui sur la pauvreté, du sénateur Croll, celui sur une politique de radiodiffusion, et d'autres rapports, je pense que le Sénat a, comme on dit en bon Québécois, gagné ses épaulettes. Et c'est là-dessus, je pense, qu'il faut s'attarder. Le Sénat est un organisme qui est en train de faire ses preuves, et je pense qu'il n'y a pas lieu à ce moment-ci de l'abolir. On peut dire qu'il y a place pour de l'amélioration, c'est vrai, je l'admets, et il y a place pour l'amélioration, mais pas tellement pour augmenter son pouvoir. Je pense que le pouvoir du Sénat, actuellement, est suffisant pour remplir son rôle. On devrait plutôt faciliter les relations entre la Chambre des communes et le Sénat.

Au fait, on a cité tantôt le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), on a cité le sénateur Forsey, alors que vers 1955 il critiquait vertement cette institution qu'est le Sénat. Je veux lui dire une chose, savoir qu'il y a seulement les fous